

Rôle de la séance publique du 27/01/2026 à 09h15**Présidente** : Madame BUFFET**Assesseurs** : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur DIAS**Greffière** : Madame MARCHAND**RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN****01) N° 2402395** **RAPPORTEUR : M. DIAS**

Demandeur	COMMUNE DE PLUMIEUX	Me BEGUIN
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET PECHE SARL PLUMIEUX ENERGIES	RIVIERE AVOCATS & ASSOCIES

Renvoi du CE n° 472039 du 24 juillet 2024 après annulation de l'arrêt n° 2103085 du 10 janvier 2023 par lequel la cour administrative d'appel de Nantes a modifié l'article de la décision attaquée relatif au montant des garanties financières exigé et a rejeté le surplus de la requête de la commune de PLUMIEUX demandant à la Cour d'annuler l'arrêté du 30 juin 2021 par lequel le Préfet des Côtes d'Armor a délivré à la SARL PLUMIEUX ENERGIES une autorisation environnementale pour l'implantation et l'exploitation de deux éoliennes et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Plumieux.

02) N° 2403448 **RAPPORTEUR : M. DIAS**

Demandeur	M. B Khalil	Me FOKS
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de M. Khalil B contre le jugement n° 2313377 du 11 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite de rejet née du silence gardé par la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France sur le recours préalable formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Tunis (Tunisie) rejetant sa demande de visa d'entrée et de long séjour en qualité de travailleur salarié.

03) N° 2500097

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur Mme B Zeljija

Me EL ATTACHI

Recours du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2112210 du 27 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, à la demande de Mme Zeljija B , annulé la décision du 23 août 2021 par laquelle le ministre de l'intérieur et des outre-mer a substitué à la décision de rejet de sa demande de naturalisation prise par le préfet des Alpes Maritimes le 10 février 2021 une décision d'ajournement à deux de sa demande.

Rôle de la séance publique du 27/01/2026 à 10h30**Présidente** : Madame BUFFET**Assesseures** : Madame MONTES-DEROUET et Madame ROSEMBERG**Greffière** : Madame MARCHAND**RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN**

01) N° 2500067 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur SAS BESNIER AMENAGEMENT

SELARL CORNET
VINCENT SEGUREL

Défendeur COMMUNE DE SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE

CABINET LEXCAP RENNES

Requête de la société Besnier Aménagement contre le jugement n° 2104462 du 3 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 2 avril 2021 par lequel le maire de la commune de Saint-Clément-de-la-Place a refusé de lui délivrer un permis d'aménager en vue de la création d'un lotissement de 81 lots à bâtir, ainsi que le rejet de son recours gracieux.

02) N° 2500974 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur JHM GROUP

MARTIN AVOCATS

Défendeur COMMUNE DE MURS-ERIGNE

LEX PUBLICA

Requête de la société JHM group contre le jugement n° 2402969 du 6 février 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 7 septembre 2023 par lequel le maire de Mûrs-Erigné a refusé de lui délivrer un permis d'aménager pour la création de 5 lots à bâtir sur les parcelles cadastrées section AH n° 71, 72 et 73, situées 16 avenue des Marronniers, ainsi que la décision implicite par laquelle le maire de Mûrs-Erigné a rejeté son recours gracieux.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

03) N° 2403648 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur Mme E Sandra Aurélie Inès Me MOUNDOUNGA
NTSIGOU

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Sandra Aurélie Inès E contre le jugement n° 2316901 du 9 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 9 novembre 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Yaoundé (Cameroun) refusant de délivrer à l'intéressée un visa de long séjour en qualité d'enfant de ressortissant français a, à son tour, refusé de lui délivrer le visa sollicité.

04) N° 2500139 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur M. D François Me POULY

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. François D contre le jugement n° 2316380 du 9 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision née le 23 octobre 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision du 10 août 2023 de l'ambassade de France au Cameroun, refusant de lui délivrer un visa de long séjour en qualité d'ascendant à charge d'une ressortissante française a, à son tour, implicitement refusé de délivrer le visa sollicité.

05) N° 2500603 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur Mme B Azhar Me BECHAUX

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Autres parties DEFENSEUR DES DROITS

Requête de Mme Azhar B contre le jugement n° 2203312 du 29 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 26 octobre 2021 par laquelle le ministre de l'intérieur a prononcé l'ajournement à deux ans de sa demande de naturalisation.

06) N° 2501010 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur M. S Joseph RIDEAU

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Joseph S contre le jugement n° 2204770 du 13 février 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 6 octobre 2021 par laquelle le ministre de l'intérieur a rejeté sa demande de naturalisation, ainsi que la décision du 21 février 2022 rejetant son recours gracieux contre cette décision.

Rôle de la séance publique du 27/01/2026 à 11h30**Présidente** : Madame BUFFET**Assesseures** : Madame MONTES-DEROUET et Madame ROSEMBERG**Greffière** : Madame MARCHAND**RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN****01) N° 2301866****RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET**

Demandeur	M.	C	Alain	CABINET D'AVOCATS TEISSONNIERE TOPALOFF LAFFORGUE ANDREU ET ASSOCIES
			SOCIETE D'ENTRAINEMENT ALAIN COUETIL EARL	CABINET D'AVOCATS TEISSONNIERE TOPALOFF LAFFORGUE ANDREU ET ASSOCIES
			CENTRE D'ENTRAINEMENT REGIONAL DE GALOP DE L'OUEST (CERGO)	CABINET D'AVOCATS TEISSONNIERE TOPALOFF LAFFORGUE ANDREU ET ASSOCIES
Défendeur			PARC EOLIEN LES HALLERIES SAS PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE PREFECTURE DE LA MAYENNE - Etrangers	CABINET FIDAL BALAY

Renvoi par le Conseil d'Etat de la requête de la société d'entraînement EARL, du centre d'entraînement régional de Galop de l'Ouest (CERGO) et de M. Alain C contre l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Mayenne et de Monsieur le Préfet du Maine et Loire du 15 janvier 2020 autorisant la société Parc éolien des Halleries à exploiter un parc éolien sur les territoires des communes de Pouancé (commune nouvelle Ombrée d'Anjou) dans le Maine et Loire et Senonne dans le département de la Mayenne.

02) N° 2401200**RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET**

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR
Défendeur	Mme A Shabnam

Recours du ministre de l'intérieur et des outre-mer contre le jugement n° 2311529 du 23 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, à la demande de Mme Shabnam A, annulé la décision par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a implicitement rejeté son recours, réceptionné le 12 mai 2023, contre la décision de l'autorité diplomatique française au Pakistan refusant de lui délivrer un visa de long séjour au titre de la procédure de réunification familiale.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

03) N° 2402614

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	M.	M	Abdullah	Me REGENT
	Mme	N	Shakila	Me REGENT
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de M. Abdullah M et Mme Shakila N contre le jugement n° 2316758 du 3 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 15 février 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a confirmé la décision de l'autorité consulaire française à Téhéran refusant un visa de long séjour pour Mme N au titre de la procédure de réunification familiale.